

TARIFS 2020

PORT-LOUIS

VOTRE PLACE AU PORT

Les tarifs affichés sont en euros TTC.

Code tarif	Long x Larg hors tout	ANNÉE	FORFAIT ÉTÉ	MENSUEL	
		du 01/01 au 31/12	Haute saison ³ du 01/07 au 31/08	Basse saison ¹	Mi-saison ²
AAA	≤ 5,00 x 2,30	648	389	87	119
AA	5,49 x 2,30	721	408	90	123
A	5,99 x 2,30	828	551	98	132
B	6,49 x 2,45	938	602	112	148
C	6,99 x 2,60	1 085	662	124	163
D	7,49 x 2,75	1 355	772	141	185
E	7,99 x 2,80	1 466	831	157	204
F	8,49 x 2,95	1 616	909	169	223
G	8,99 x 3,10	1 732	993	181	243
H	9,49 x 3,25	1 845	1 070	198	260
I	9,99 x 3,40	1 959	1 139	212	279
J	10,49 x 3,55	2 073	1 224	227	301
K	10,99 x 3,70	2 187	1 309	243	321
L	11,49 x 3,85	2 301	1 386	258	343
M	11,99 x 4,00	2 414	1 479	274	360
N	12,99 x 4,30	2 640	1 564	291	384
O	13,99 x 4,60	2 870	1 742	326	429
P	15,99 x 4,90	3 306	1 946	360	476
Q	17,99 x 5,20	3 746	2 355	438	578
R	23,99 x 6,00	5 036	2 798	520	684
Par m supplémentaire		243	120	35	55

¹Basse saison : janvier à mars & octobre à décembre

²Mi-saison : avril à juin & septembre // ³Haute saison : juillet - août

Multicoques : application du coefficient 1,5 // **Professionnels** : nous consulter

La dimension maximale déterminant la catégorie du bateau est la plus forte des 2 valeurs constatées par rapport aux minimums indiqués (encombrement réel hors tout).



Avant le 30 novembre, vous pouvez suspendre votre contrat annuel de l'année suivante (année civile). Cette suspension est renouvelable deux fois (nous informer par lettre recommandée avec accusé de réception).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Règlement de la redevance du contrat au comptant à la signature ou par prélèvements automatiques :

• **forfait annuel** : 10 prélèvements automatiques de janvier à octobre, dont le premier correspond à 25% du montant total + 23 € de frais de dossier.

• **séjour mensuel** : 3 à 6 prélèvements suivant la durée du contrat + 15 € de frais de dossier.

AUTRES PRESTATIONS & SERVICES

REMORQUAGE

Dans la concession	30 €
Hors concession	95 €

TRAVAUX DIVERS ET MAIN D'ŒUVRE

Heures ouvrables	46 €
------------------------	------

SERVICES

Glace à rafraîchir (bouteille 1,5 L)	1 €
Vente prise européenne	10 €

ACCÈS CALES (bateaux < 1 tonne)

Manœuvre à l'eau et à terre	6 €
Aller/retour	9 €
Forfait 1 semaine	28 €
Forfait 1 mois / 6 mois / 1 an	56 € / 79 € / 120 €

STATIONNEMENT LE LONG DU PÉRRÉ

< 5 mètres	17 €
5 à 6,99 mètres	27 €
7 à 8,99 mètres	29 €

Frais administratifs

€ 9

AVANTAGES - forfaits annuels à flot

MANUTENTION :

- Réduction de 10% sur une mise à terre, à flot, un aller/retour 48h ou 5 jours
- Gratuité de l'usage des fluides sur terre-plein

Si absence des ports Sellor* :

- En juillet et août (ou séjour sur terre-plein) : gratuité d'une opération à tout moment de l'année : soit un aller/retour 48h ou 5 jours, soit une mise à terre et à l'eau.
- ≥ 18 jours du 1 juin au 31 août (en continu ou 3 fois une semaine) : gratuité d'une manutention (mise à terre ou à flot) ou -50% sur un aller/retour.

Dates précises à signaler par courrier avant le 1er juin.

* Réductions non cumulables, valables sur l'aire de carénage du port de Lorient centre. Offres réservées aux clients annuels à flot, sauf clients en zone d'échouage et ponton nord non raccordé (hors port Lorient La Base). Tarifs des manutentions, consulter le site internet.

Capitainerie de Port-Louis | 02 97 82 59 55

port-portlouis@sellor.com | ports-paysdelorient.fr

Sellor

